

**COMITE DEPARTEMENTAL DE
PARIS DE HANDBALL**



RÈGLEMENT

COUPE DE PARIS



COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS DE HANDBALL



La coupe de Paris s'appelle :

Senior filles > Coupe Jean-Marie HAUTREUX (Elite et Département)

Senior garçons > Coupe Guy Georges GONIER (Elite et Département)

- **18 ans garçons** > Coupe Pierre MIJON (Elite et Département)

- **15 ans garçons** > Coupe Marc LEBRAN (Elite et Département)

La coupe de Paris fait l'objet d'un règlement particulier :

Engagement

Les équipes engagées en championnat sont engagées en Coupe de Paris tacitement.

Toutefois, les clubs peuvent limiter le nombre d'équipe engagée en Coupe de Paris jusqu'au **30 septembre** de la saison en cours en envoyant un mail au Comité précisant les équipes non engagées.

Niveau

Elite : regroupant les équipes de nationale et régionale jusqu'à l'excellence en senior, en jeune masculin les équipes évoluant en nationale et régionale.

Département : regroupant les équipes de régionale honneur et départementale en senior, en jeune masculin les équipes évoluant en départementale

- En senior, 1 joueur ayant participé à au moins 3 matchs à partir de l'excellence région ne peut plus jouer dans une équipe département ou honneur région. Si c'est le cas match perdu par pénalité sportive et financière.

. En jeunes, 2 joueurs ayant participé à au moins 3 matchs nationale ou régionale ne peut plus jouer dans une équipe département. Si c'est le cas match perdu par pénalité sportive et financière.

Les effectifs de chaque équipe sont fixés dès le premier tour. Un joueur n'ayant pas joué depuis le début de la compétition peut être inscrit sur la feuille de match pour le tour suivant.

But d'écart

Les rencontres opposant des équipes de divisions différentes débutent avec un score de +2 buts en senior et +3 buts en jeunes par division d'écart.

Forfait

En cas de forfait de l'équipe 1 d'un club, toutes les équipes engagées dans la même catégorie seront déclarées forfaits.

COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS DE HANDBALL



Organisation

L'équipe la première citée au tirage au sort sera chargée de l'organisation de la rencontre.

Les matchs se dérouleront **le week-end fixé au calendrier des compétitions du Comité 75 avec accord écrit des 2 clubs** sur l'horaire et le jour avec copie au Comité. S'il n'y avait pas de concertation, le club victime doit avertir dès réception de la conclusion de match le comité de Paris et le club adverse de son refus.

Les clubs sous réserve d'accord pourront jouer avant cette date via un report sous Gest'hand. Aucun accord ne sera accordé après le week-end officiel.

La conclusion de match doit parvenir deux semaines avant la rencontre au minimum, la COC tranchera en cas de non-respect le ou les clubs en défaut. **Une rencontre non conclue à J-5 entraînera le match perdu par pénalité le ou les clubs en défauts.**

Règles du jeu

Les règles de jeu sont celles de la FFHB.

Les équipes seront composées de 12 joueurs **exception en final où 14 joueurs** pourront être inscrits sur la feuille de match quel que soit la catégorie d'âge.

En cas d'égalité, l'équipe ayant marqué le premier but sera déclarée gagnante, exception faite en final : prolongation 2x5' + pénalty.

Transmission FDME

En cas de non-réception d'une FDME dans les délais, l'équipe première citée lors du tirage au sort sera sanctionnée conformément aux RG FFHB.

Tarif

Droit d'engagement 50€

Problème de règlement

En cas de problème sur le règlement, de cas qui ne sont pas référencés par ce présent règlement, il convient de se référer aux Règlements Généraux des Compétitions COC75.